

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 36 (1900)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

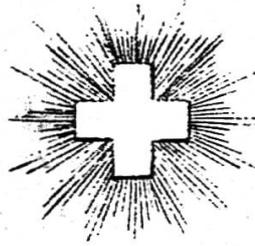
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Examens de recrues en 1899. — Glanures historiques. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud, Berne. — Variétés. — Bibliographie. Pensées. — Partie pratique : Leçon de choses. — Sciences naturelles. — Rédaction. — Dictées. — Récitation. — Comptabilité.*

EXAMENS DE RECRUES EN 1899¹

Rien ne ressemble plus, extérieurement du moins, à un rapport de statistique qu'un autre rapport de statistique. Rien n'est moins récréatif également que de tirer quelque indication intéressante des colonnes de chiffres qui constituent en somme, à part quelques considérations générales, la matière du rapport de cette année. Et pourtant, pour qui est quelque peu initié à cette nomenclature du $\frac{0}{10}$, et sait lire entre les lignes, il y a un dédommagement et un certain piquant à fixer mathématiquement le rang des cantons suisses. Les circonstances m'ayant amené à m'occuper de ce sujet, je me hasarde à livrer encore cette année le fruit de mes calculs aux lecteurs de l'*Educateur*, qui ne m'en voudront pas trop s'ils baillent sur mes chiffres. — Je leur laisserai bien volontiers ma succession à cette besogne peu attrayante. Les journaux politiques ont déjà publié quelques-uns des résultats de 1899, mais aucun, à ma connaissance, n'a indiqué le rang d'après la note moyenne. Pour suivre à l'usage et procurer un moyen de comparaison aux curieux de statistique scolaire, je me suis amusé (c'est un euphémisme, je l'avoue) à la calculer encore cette fois.

Voici les résultats auxquels je suis arrivé :

1. Bâle-Ville	6,351	10. Vaud	7,867
2. Genève	6,554	11. Appenzell Ext.	7,909
3. Thurgovie	7,040	12. St-Gall	8,299
4. Schaffhouse	7,131	13. Valais	8,311
5. Obwald	7,137	14. Bâle-Campagne	8,338
6. Zurich	7,627	15. Soleure	8,474
7. Glaris	7,646	16. Fribourg	8,484
8. Argovie	7,783	17. Zoug	8,593
9. Neuchâtel	7,828	18. Berne	8,694

L'article de M. Gailloz a une portée générale. Nous croyons devoir le donner en première page.
La Réd.

19. Grisons	8,871	23. Appenzell Int.	9,328
20. Nidwald	9,032	24. Uri	9,670
21. Lucerne	9,051	25. Tessin	9,862
22. Schwytz	9,274		

Moyenne pour la Suisse entière 8,238.

Tout l'intérêt de cette énumération réside dans la comparaison avec les moyennes des années précédentes. On verra tout d'abord que les dix premiers cantons forment une sorte d'état-major qui varie peu d'une année à l'autre. A peine remarque-t-on par ci par là une transposition de canton. La persistance avec laquelle cette élite se maintient à son rang prouve indubitablement une supériorité réelle. On constatera ensuite que Vaud est monté d'un échelon depuis l'an dernier, où il était le onzième comme en 1897, et d'un point plus élevé dans sa note moyenne qui était de 8,049 en 1898 et parvient au 7,867 en 1899. Cette hausse est l'indice le plus incontestable d'un progrès. D'autre part, il lui sera difficile de monter plus haut, tout au plus d'un rang ou deux, car les 6 ou 7 premiers constituent une forteresse presque imprenable. Vouloir à tout prix arriver au premier rang serait un calcul enfantin. Un canton essentiellement agricole comme le nôtre, coudoyant Neuchâtel industriel et le serrant même de près, dépassant Appenzell-Ext. qui était le sixième l'an dernier, c'est déjà un résultat satisfaisant et de nature à calmer notre amour-propre.

Le tableau suivant indique les notes moyennes de notre canton depuis 1887 et marque le chemin parcouru mieux que tous les commentaires :

1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
8.73	9.24	9.1	8.95	8.85	8.91	8.2	8.82	8.79	8.96	8.35	8.088	7.867

En considérant les quatre dernières années, sur 100 recrues, ont obtenu :

a) de très bons résultats totaux :				b) de très mauvais résultats totaux :			
1896	1887	1888	1889	1886	1887	1888	1889
20	37	29	31	9	6	5	5
Augmentation : 11 %.				Diminution : 4 %.			

Rappelons en passant que c'est à la diminution des mauvais résultats totaux plus qu'à l'augmentation des bons que peuvent prétendre les cours complémentaires ou autres. Comme les chiffres le démontrent, il est plus difficile d'arriver à ce résultat qu'à son correspondant. Quoi qu'il en soit, il y a une amélioration décisive dans les deux sens.

Voici encore un tableau plus détaillé :

a) la note 1 ou 2 :															
LECTURE.				COMPOSITION.				CALCUL.				C. CIVIQUES.			
1899	1898	1897	1896	1899	1898	1897	1896	1899	1898	1897	1896	1899	1898	1897	1896
86	85	82	77	67	64	62	53	71	68	65	60	58	55	49	44
b) la note 4 ou 5 :															
2	1	2	4	3	3	4	8	5	6	7	8	9	12	14	19

Pour toutes les branches, l'augmentation est sensible, surtout pour les connaissances civiques (du 44 au 58 % pour les bonnes notes, et du 19 au 9 % pour les mauvaises) qui n'en restent pas moins la plus faible chez nous comme dans l'ensemble de la Suisse.

Le rapport constate en général un petit recul pour la lecture et la composition et un léger progrès pour le calcul et les connaissances civiques.

Il aurait fallu dresser également la note moyenne pour chaque district et déterminer le rang de ceux-ci. Mais peut-être me saurait-on gré de m'être dispensé de ce travail. Nous n'avons pas intérêt à faire des rapprochements trop intimes. Il nous suffira de rappeler que nous n'avons qu'un district dont le % de mauvais résultats assombrisse la teinte généralement claire du reste du canton : on a deviné que c'est le Pays d'Enhaut; et encore peut-on le féliciter du chemin parcouru depuis 1896, du 30 au 10 %. Lavaux mérite une mention spéciale, car il saute dans le même sens, du 21 au 1 %; pour ce dernier district, le saut est même inexplicable. Une bonne note pour La Vallée qui a pu triomphalement inscrire 0 % pour les mauvais résultats. A cet égard, La Vallée et Lavaux occuperaient le premier rang et le Pays d'Enhaut le dix-neuvième, avec les honneurs de la guerre, cela va sans dire, étant donné les circonstances spéciales et la situation géographique.

Quant aux bonnes notes (1 et 2) dans plus de deux branches, c'est Lausanne qui prend sa revanche par 43 % de bons résultats, puis viennent La Vallée, Lavaux et Orbe par 36 %, Morges par 35 %; les autres districts suivent, et c'est Echallens qui tient la queue par 15 %.

Une chose frappe de prime abord celui qui parcourt les tablettes du Rapport : c'est la disproportion qui existe entre certains cantons de la Suisse allemande et le nôtre en ce qui concerne le nombre des recrues qui ont suivi une école supérieure, (secondaire, industrielle, professionnelle). Prenons pour 1899 un exemple typique d'autant plus significatif que la note moyenne n'est guère au-dessus de celle du canton de Vaud, nous voulons dire Zurich.

Sur 2784 recrues zuricoises, 1369 ont suivi une école supérieure, soit le 49 % ou la moitié environ. Sur 2298 recrues vaudoises, 305 élèves seulement ont bénéficié de l'enseignement secondaire ou supérieur, soit le 13 %. **Il y a là une constatation qui n'est, quoi qu'on en dise, pas trop défavorable à l'école primaire vaudoise et qui prouve qu'on y travaille consciencieusement.** Quand nous aurons fait disparaître de nos lois et règlements et surtout de nos habitudes invétérées certaines lacunes trop évidentes, nous pourrons revendiquer pour nos écoles et notre personnel enseignant un rang honorable dans le corps helvétique. N'est-ce pas à l'école primaire, à l'enseignement populaire que la Confédération demande l'instruction de ses futurs soldats ?

Il serait intéressant et concluant de pouvoir noter la part qu'ont eue aux résultats favorables de 1899, ce que nous pourrions appeler les institutions postsecondaires vaudoises, je veux dire les cours complémentaires et préparatoires. Leur influence est indéniable, cela se conçoit, mais la proportion mathématique est difficile à établir.

Enfin il y aurait à examiner un facteur essentiel de progrès ou de recul dans la répartition des recrues par professions. Contrairement à mon attente, les recrues agricoles sont en fort bon rang quant aux résultats estimés les meilleurs. La profession, qui dans les deux sens, serait la moins favorisée serait celle des manœuvres, dont 4 sur 100 ont obtenu les meilleures notes, et 27 sur 100 les plus mauvaises.

Quelque intéressantes que soient ces données au point de vue social et économique, elles nous entraîneraient trop loin. Je crains même d'avoir trop abusé de la place réservée à une question d'un intérêt relatif pour les lecteurs de notre journal.

H. GAILLOZ.

GLANURES HISTORIQUES¹

MISSY. — Un régent dans le lieu, reçoit de pension annuelle :

de la Communauté, valeur 287 Liv.

de LL. EE. 74 Liv.

SASSEL. — Un régent qui reçoit :

de la Communauté 132 Liv.

de LL. EE. 67 Liv.

TREY. — Un régent dans le lieu qui reçoit :

de la Communauté 170 Liv.

de LL. EE. 60 Liv.

PAYERNE. — Les précautions prises pour l'éducation de la jeunesse, à entendre par là l'instruction, consistent dans un Collège où l'on enseigne la langue latine, l'écriture, la musique, et quelques écoles en assez bon état.

DONATIRE. — Il serait à souhaiter que la pension du régent fut augmentée afin de pouvoir s'en procurer un convenable. Elle ne va pas au-delà de 20 écus blancs, dont la plus grande partie se paye par la Communauté et par les particuliers, peu aisés pour la plupart. Le bâtiment d'école est attenant au cabaret.

FAOUG. — A la question concernant l'instruction, le pasteur répond comme suit :

« Proportion gardée, il y a plus de personnes commodes dans le village de Faoug que dans la plupart des autres. Il serait à souhaiter cependant que l'usage du café fut moins connu parmi eux. C'est depuis une 15^{ne} d'années qu'à la faveur d'une ou deux petites bou-

¹ Communiquées par Louis Dupraz, directeur de la Bibliothèque cantonale. Voir *Educateur* 1899, pages 577, 614, 653, 691 et 787.

tiques qui s'y sont établies, on s'est familiarisé avec cette denrée au point qu'il y a assez peu de maisons où l'on en fasse un usage journalier ».

CUDREFIN et MONTET. — Les écoles sont à peine fréquentées deux mois d'hyver par la plupart. Je fais part à notre pieux souverain du triste état des trois régences de la Paroisse qui ne fournissant que 100 à 150 flor. au plus chacune par année, sont cause qu'il ne se présente pas des sujets d'une certaine capacité pour les desservir, que n'ayant pas de quoi alimenter leurs familles avec cette petite rétribution, ils vaquent à d'autres ouvrages au grand détriment de la jeunesse qui est nombreuse dans cette Paroisse.

BELLERIVE. — La plupart des pères et mères négligent l'éducation de leurs enfants et les distraient des écoles. Les *préposés* et *gens d'office*, au lieu de s'intéresser pour l'éducation de la jeunesse, s'en embarrassent fort peu. En vain, le pasteur a représenté que de placer une école (comme on le fait) à côté d'un cabaret, où l'on entre par la même porte, c'était là une précaution pour perdre leurs enfants et non pour leur donner une bonne éducation, puisque quand le Régent serait un juge, il ne réussirait pas à effacer les funestes impressions qui faisoient chés les enfans, dès leur bas âge, le spectacle continuel des pères, frères, parents chargés de vin et proférant des jurements exécrables. Tout cela a été représenté sans succès. Ce cabaret qui avait été interdit par cette considération et d'autres encore très fortes pendant quelques années, vient d'être fort fraîchement rétabli dans le même emplacement. (*A suivre*).

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL — La Société pédagogique neuchâteloise (section féminine) a décidé dans sa dernière séance de demander son entrée dans la « Romande ». La caissière est chargée d'établir les comptes et de faire parvenir à notre trésorier le montant de la cotisation sociale.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les statuts de la jeune section-sœur que viennent de fonder quelques énergiques institutrices du Locle — nous allions dire de Crêt-Vaillant. *L'Éducateur* fait les meilleurs vœux pour la prospérité de la jeune association.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE FÉMININE

Statuts.

Chapitre premier. — Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER. — Les institutrices du canton de Neuchâtel se constituent en une société dont le but est :

- 1^o de créer des liens de solidarité entre elles et d'établir des relations sympathiques ;

- 2° de travailler au développement intellectuel et moral de tous ses membres, aux fins de les rendre toujours plus aptes à remplir leur noble tâche ;
- 3° de travailler au perfectionnement de l'enseignement primaire neuchâtelois et particulièrement à l'amélioration de l'éducation de la jeune fille.

Chapitre II. — Composition de la Société.

ART. 2. — La Société se compose :

- 1° de membres actifs ;
- 2° de membres auxiliaires ;
- 3° de membres honoraires.

ART. 3. — Toute institutrice ayant adhéré à ces statuts est considérée comme membre actif.

Peuvent être membres auxiliaires toutes les personnes qui s'intéressent à la cause de l'instruction publique.

Les membres auxiliaires sont nommés à la majorité absolue des membres votants de chaque section.

ART. 4. — Toute sociétaire quittant l'enseignement devient de plein droit membre honoraire.

ART. 5. — Les membres auxiliaires et honoraires ont voix consultative dans les assemblées.

Chapitre III. — Finances.

ART. 6. — Les dépenses de la Société sont couvertes :

- 1° Par les cotisations des membres actifs, fixées à *un franc* annuellement ;
- 2° Par des dons.

ART. 7. — Les comités de districts sont chargés de percevoir le montant des cotisations de leurs membres respectifs et verseront annuellement, avant le 1^{er} janvier, à la caisse centrale la moitié de la somme perçue.

Chapitre IV — Administration.

ART. 8. — L'assemblée générale, qui sera convoquée, dans la règle, une fois par an, est l'autorité suprême de la Société.

Elle entend et discute le rapport du Comité central, vérifie sa comptabilité et lui en donne décharge ; elle délibère sur toute modification aux statuts et sur toute question mise en discussion par le Comité central, ou que à l'initiative d'une section ou d'un membre.

ART 9. — Le Comité central prendra ses mesures pour qu'à chaque assemblée générale soit présenté un mémoire sur une question pédagogique ou une leçon.

ART. 10. — Si, en dehors des assemblées générales, le Comité central voit la nécessité de consulter la Société, il pourra le faire par le moyen d'une votation dans les sections. Le procès verbal de l'assemblée dans laquelle chaque section aura donné son opinion sera envoyé au Comité central avec le nombre exact de voix obtenues pour ou contre les propositions présentées.

ART. 11. — L'administration de la Société est confiée :

- 1° A un Comité central ;
- 2° A des Comités de districts.

Du Comité central.

ART. 12. — Le Comité central se compose de sept membres élus pour trois ans et rééligibles. Chaque section (ou Comité de district) en nomme un, ainsi qu'un suppléant.

Chaque section deviendra à tour de rôle section directrice, et la présidente de la section directrice fonctionnera également comme présidente du Comité central.

Le Comité central choisit dans son sein une vice-présidente, une caissière, une secrétaire et une secrétaire-adjointe.

ART. 13. — Le Comité central cherche à entretenir l'activité des sections ; il délibère au préalable sur les questions d'un intérêt général, exécute les décisions prises par l'assemblée générale et peut proposer aux sections l'étude des questions qu'il jugera opportunes.

ART. 14. — Le Comité central intervient, s'il le juge utile, dans les conflits qui pourraient mettre en cause la situation professionnelle d'un membre du corps enseignant.

ART. 15. — Les attributions de la présidente du Comité central sont :

- 1^o De présider les séances de ce Comité et celles de l'assemblée générale ;
- 2^o De rapporter annuellement sur la gestion du Comité central ;
- 3^o De conserver les archives centrales comprenant les statuts de la Société, les rapports annuels du Comité central et des sections, les lettres adressées au Comité central et les copies des documents par lui expédiés.

ART. 16. — Les attributions de la caissière du Comité central sont :

- 1^o De faire rentrer dans la caisse centrale la moitié des cotisations perçues par les sections, conformément à l'art. 7.
- 2^o De tenir un compte exact des recettes et dépenses de la Société ;
- 3^o De soumettre ce compte à l'approbation du Comité central et de l'envoyer avec solde à son successeur.

ART. 17. — Les attributions des secrétaires du Comité central sont :

- 1^o De rédiger les procès verbaux des assemblées générales et des séances du Comité central ;
- 2^o De seconder la présidente dans la rédaction et l'envoi des autres écrits ;
- 3^o Des convocations.

Des Sections.

ART. 18. — Les sociétaires appartenant au même district forment une section qui se réunit en conférence régulière.

Le nombre des conférences est fixé à deux au moins par an — si elles sont d'une journée, — et à quatre si elles sont d'une demi-journée.

Un exercice de chant aura lieu dans chaque séance.

Chaque section choisit dans son sein un comité pour la direction des affaires et une directrice de chant.

ART. 19. — Les sections étudient toutes les questions qui pourraient leur être soumises par le Comité central ; elles doivent le seconder dans ses efforts.

ART. 20. — Chaque section présente au Comité central un rapport annuel sur ses travaux. Ce rapport est remis au Comité central avant le 15 janvier.

ART. 21. — Chaque section conserve dans ses archives toutes les pièces concernant la Société, y compris la correspondance avec le Comité central.

ART. 22. — Chaque membre actif est tenu d'assister régulièrement aux séances de sa section, de donner au moins une leçon par an ou de présenter un travail.

ART. 23. — La carte de convocation est communiquée aux présidents des commissions scolaires.

L'art. 19 des présents statuts sera transcrit sur cette carte.

Chapitre V. — Travaux.

ART. 24. — Dans chaque séance de district, le programme comportera si possible deux leçons pratiques et des travaux libres ayant trait à l'éducation.

Les études, rapports ou communications ayant un caractère essentiellement pédagogique pourront également être présentés à l'assemblée.

ART. 25. — La Société publiera, quand elle le jugera utile, les travaux de ses membres.

ART. 26. — Tout travail publié aura droit à un prix.

Ainsi adopté en assemblée générale, au Locle, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899).

La secrétaire, ELISA SCHEURER.

La présidente, LISE HUGUENIN.

JURA BERNOIS — † Albert Guélat. — Le 9 août est décédé à l'âge de 25 ans, M. Albert Guélat, instituteur de la classe moyenne de Courroux. Il était né le 16 décembre 1875 et avait fait ses premières classes sous la direction de sa mère et de son père qui sont encore les deux instituteurs à Bure. Elève de l'Ecole normale de Porrentruy, Albert Guélat fut breveté le 6 avril 1895 et fut nommé peu après à la classe moyenne de Courroux. Atteint d'un mal qui ne pardonne pas, il avait par deux fois cherché la guérison à Heiligenschwendi, mais les forces du jeune homme ne répondaient plus à son courage. Il avait compté reprendre sûrement le 1^{er} août dernier la classe confiée à un remplaçant, quand la terrible faucheuse l'avait déjà destiné à être moissonné. Guélat a rempli aussi pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire municipal. C'était un instituteur zélé et courageux ; placé à la tête d'une classe nombreuse et difficile, il s'est usé à la peine. Les sociétés locales, auxquelles il s'était dévoué, avaient tenu à l'accompagner au champ du repos. Sur sa tombe, M. Amédée Marquis, son successeur provisoire, a rendu hommage en très bons termes, à la mémoire de son collègue et a exprimé à la veuve, aux enfants et aux parents du défunt les témoignages de sympathie d'une nombreuse assistance qui prenait part à leur douleur. Albert Guélat laisse une veuve et deux enfants en bas âge. Son très modeste traitement ne lui a certainement pas permis de faire la moindre économie. C'est dans des cas analogues à celui-ci que la caisse d'assurance du corps enseignant projetée dans notre canton rendrait des services importants et nécessaires.

H. GOBAT.

VALAIS. — Réélections périodiques. La statistique suivante servira à démontrer combien sont nombreuses les mutations qui se font dans le corps enseignant valaisan par l'application de la loi actuelle, qui consacre les réélections périodiques. D'après cette loi, les instituteurs et institutrices pourvus du brevet définitif, lequel ne peut s'obtenir qu'après 5 ans d'enseignement dans le canton, sont réélus tous les 4 ans, et ceux qui ne possèdent pas encore le dit brevet sont réélus chaque année. D'autre part, chaque instituteur est libre de changer de poste quand il lui plaît.

DISTRICTS FRANÇAIS	Ecoles tenues par des maîtres laïques	Mutations en 1899	Mutations pendant les 9 dern. années	Instituteurs et ins- titutrices ayant en- seigné 9 ans et plus d ^s le même poste
Sierre	45	14	38	7
Hérens	27	6	22	5
Sion	31	9	27	4
Conthey	48	11	41	7
Entremont	60	7	54	6
Martigny	68	27	61	7
St-Maurice	35	9	32	3
Monthey	29	9	20	9
	343	92	295	48

¹ 15 classes primaires de garçons à Sion, Monthey et St-Gingolph sont tenues par des Frères et environ 40 classes de filles par des Sœurs enseignantes.

Il y a donc eu en 1899 environ le 27 % de mutations dans le personnel enseignant laïque. Cette proportion, plus faible que par le passé, est cependant beaucoup trop forte encore. Relevons le peu de mutations qu'il y a eu relativement dans le district d'Entremont et, en particulier, dans la grande commune de Bagnes qui n'a fourni qu'une mutation sur 22 écoles. Le mérite de ce dernier fait, revient à la Commission scolaire de cette commune qui a introduit d'heureux changements sous le rapport de la nomination du personnel enseignant.

Les chiffres précédents nous montrent que 48 maîtres seulement, soit le 14 %, peuvent dire qu'ils ont formé une génération complète d'élèves. A plus forte raison, très rares sont ceux qui ont enseigné consécutivement dans la même commune pendant 15, 20 ans ou plus. Ces mutations si nombreuses ont deux causes principales : 1^o les réélections périodiques, comme nous l'avons dit plus haut ; 2^o la désertion de la carrière de l'enseignement par un grand nombre d'instituteurs. Voici un exemple à l'appui de cette seconde cause : Sur 17 élèves que comptait la volée de régents brevetés en 1891, huit ont déjà abandonné l'ingrate carrière.

Actuellement, environ 130 jeunes maîtres ne sont pas encore munis du brevet définitif et ont ainsi la terrible épée de Damoclès toujours suspendue sur leur tête. Ils ne peuvent pas même s'incorporer à la *Société des instituteurs du Valais romand* parce qu'il est prouvé que.... Messieurs les Professeurs de l'Ecole normale et Messieurs les membres de la Commission du *brevet* ne sont guère favorables à notre jeune association...

Après tout cela, on peut juger du peu de sécurité et d'indépendance dont jouit notre corps enseignant et du préjudice incalculable causé ainsi au développement normal de nos écoles.

Reste maintenant à voir si la revision annoncée s'occupera d'améliorer cet état de choses. C'est là une des principales revendications du corps enseignant. Si la future loi n'apporte pas sur ce chapitre des modifications favorables, nombreux seront les instituteurs mécontents.

U. G.

VAUD. — Ecoles normales. Le Département de l'Agriculture, Service des Bâtiments, a fixé le 7 janvier 1901 comme date définitive de l'inauguration du nouveau bâtiment des Ecoles normales.

BERNE. — Une élève de Pestalozzi. A Gurtzlen, dans le district de Seftigen, vit encore une ancienne élève de Pestalozzi. Mme de Wattenwyl-O'Gorman a été à l'école du maître. Agée de 86 ans, elle est en parfaite santé de corps et d'esprit, entretient une correspondance considérable et reçoit de nombreuses visites, avec lesquelles elle converse indifféremment en français, allemand ou anglais.

VARIÉTÉS

A l'examen de médecine. — Le professeur : « Que feriez-vous dans le cas où quelqu'un aurait été projeté en l'air par une explosion ? » — Le candidat : « J'attendrais qu'il fût retombé et lui demanderais où il a mal. »

A une visite d'école. — L'inspecteur au régent (qui se frotte les mains avec satisfaction à l'ouïe des sottises réponses de ses élèves) : « Mais, M. Muller, de quoi donc vous réjouissez-vous ? Vous voyez que vos élèves sont tous très ignorants ! » — « Eh bien ! M. l'inspecteur, je vois avec plaisir que pas plus que moi vous n'en pouvez tirer quelque chose. »

« La continuité des petits devoirs toujours bien remplis ne demande pas moins de force que les actions héroïques et l'on en tire meilleur parti pour l'honneur et pour le bonheur. »

BIBLIOGRAPHIE

Deutsche Stunden. Nouvelle méthode d'allemand basée sur l'enseignement intuitif par Hans Schacht, Dr phil. professeur aux Ecoles normales de Lausanne. Cours inférieur : première et seconde années. Deuxième édition. Lausanne, F. Payot et Cie.

M. Schacht est bien modeste en disant dans la préface de cette seconde édition que l'accueil fait aux *Deutsche Stunden* a été assez favorable un peu partout. Nous savons que les *Deutsche Stunden* ont été accueillies avec un grand empressement, non pas un peu partout, mais dans toutes les écoles et institutions particulières où l'on s'occupe sérieusement de l'avancement des élèves et où l'on n'a attendu que l'initiative courageuse de M. Schacht pour dire adieu à tout jamais à la vieille routine.

Ce que nous avons dit de la méthode de l'auteur, lors de l'apparition de son premier volume, nous dispense de revenir aujourd'hui sur ce que nous pensons des avantages de la méthode directe. Disons seulement que cette deuxième édition consciencieusement revue et considérablement augmentée, ornée de nombreuses gravures, dont la netteté ne laisse rien à désirer et agrémentée de chants (avec la musique) est la suite heureuse du travail que l'auteur a commencé sous de si heureux auspices l'année passée.

Avec un livre pareil l'ennui et le découragement, engendrés, hélas ! si souvent par les leçons d'allemand données d'après la méthode du bon vieux temps, deviennent tout simplement impossibles !

Nous remercions M. Schacht — et nous parlons au nom de nombreux collègues de Lausanne et des collèges communaux — de son initiative et nous l'engageons à persévérer dans une voie qui, si elle ne conduit pas à la perfection impossible à atteindre, rapproche du moins de l'idéal de tout bon *maître d'école* de tout degré : enseigner en développant simultanément toutes les facultés du cœur enfantin.

J. H.

PENSÉES

Tous ceux qui connaissent notre instruction publique avoueront que la plaie dont nous souffrons le plus, non pas seulement à l'école primaire, mais à tous les degrés de l'enseignement, c'est le verbalisme. Trop de mots, pas assez de choses : sous les mots nous ne voyons pas les choses qui les recouvrent, et le langage, au lieu de nous servir à découvrir la réalité, le plus souvent nous la dérobe.

MICHEL BRÉAL.

« Nous nous enquérons volontiers : Sçait-il du grec ou du latin ? Écrit-il en vers ou en prose ? Mais s'il est devenu meilleur ou plus avisé, c'est tout le principal et c'est ce qui demeure derrière. » MONTAIGNE.

L'homme est né pour agir : le travail, à chaque pas, éveille une force endormie et déracine une erreur. Qui n'a rien fait ne sait rien. Si ton savoir est réel, déploie-le ; lutte avec la nature, essaie les forces de tes théories, vois si elles soutiendront l'épreuve, agis ! En vérité, le sens de ce mot, travail, est immense. Il donne au plus humble arti-an des ressources que la plus haute intelligence n'atteindrait pas, éloignée de la pratique. Dans le creuset de l'expérience, la vérité se sépare de l'erreur.

Soutenez l'enfant, mais ne marchez pas pour lui : vos pas sont trop grands pour les siens.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Le pont.

I. LEÇON A DONNER EN PLEIN AIR. — EXEMPLE :

Où conduit la route que nous avons suivie ? Quel cours d'eau franchit-elle et par quel moyen ? Si le pont n'existait pas, comment le franchirait-on ? (*à qué*). Ce serait peut-être amusant lorsqu'il s'agirait d'un simple ruisseau, mais en tout cas peu pratique et parfois dangereux. Les ponts sont donc des ouvrages utiles et intéressants ; quittons la route, et descendons au bord de la rivière afin d'examiner celui qui est devant nous.

Si nous devons le construire, par quoi commencerions-nous ? (par les murs parallèles à la rivière). Ce sont les *culées* du pont. Que remarquons-nous à leur sujet ? (murs épais en grosses pierres parfois taillées ; souvent les culées, verticales sous la chaussée, ont des prolongements inclinés contre le tertre).

Quelle partie édifierions-nous ensuite ? (la *voûte*). Pourquoi donne-t-on cette forme à la partie supérieure de l'ouvrage (pour plus de solidité, car la voûte se maintient en équilibre par son propre poids sur les murs qui lui servent de bases). Comptez les pierres de taille qui terminent la voûte ; quel en est le nombre ? (faire remarquer qu'il est toujours impair). Conséquence ? (l'une des pierres, la *clef de voûte*, en occupe le sommet et en assure la solidité). Les culées et la voûte constituent ensemble l'*arche* du pont.

Que nous reste-t-il à établir sur l'arche ? (la chaussée de la route). Cette partie s'appelle le *tablier* du pont. Comment assure-t-on la sécurité des passants ? (murs, soit *parapets*.)

RÉSUMÉ : Construction du pont.

VOCABULAIRE : culées, voûte, clef de voûte, arche, tablier, parapet.

II. GÉNÉRALISATION.

A. *D'après les matériaux.* — Tous les ponts sont-ils construits en pierre ? Quels autres matériaux sont encore employés ? (bois et fer). Qui a vu un pont de bois ? Comment est-il construit ? (*assises* de pierre à chaque bout ; *croisillons* de poutres sous le tablier ; souvent recouvert d'un toit).

Connaissez-vous un pont de fer ? Faire indiquer les particularités de sa construction (d'aspect moins massif que les précédents ; culées et assises des piliers construites en pierre ; pièces de fer solidement boulonnées. Si le pont est d'une certaine longueur, le tablier est soutenu par des piliers également en fer ou par un grand arc s'appuyant à chaque bout sur les culées).

Comparer les avantages et les inconvénients respectifs de ces trois matériaux.

B. *D'après leur nature.* — Explication des termes suivants (emploi de moyens intuitifs) : *passerelle, pont suspendu, pont de bateaux, pont-levis, viaduc, jetée*.

C. *Les ponts de la Suisse.* — L'aspect accidenté de notre pays, ainsi que les nombreux cours d'eau qui le sillonnent, ont rendu nécessaire la construction de beaucoup de ponts. Nos principales villes suisses, Genève, Fribourg, Berne, Bâle, Zurich, Lucerne, rivalisent si bien dans ce domaine, que leurs ponts ne sont pas les moindres de leurs curiosités ; le cachet des uns témoigne de leur ancienneté ; d'autres trahissent, par leurs trottoirs larges, par le luxe souvent un peu chargé de leur construction, leur récente origine. Lausanne possède, elle aussi, un pont de pierre de 19 arches, qui franchit un ravin en partie comblé,

Un pont est particulièrement intéressant s'il est très ancien ou s'il est construit dans un lieu abrupt et dangereux. A ces deux points de vue, Lucerne, d'une

part, Fribourg et le canton d'Uri d'autre part, tiennent la palme entre tous les lieux suisses. Le vieux pont de la Reuss doit à ses tourelles, à son toit recouvert de tuiles bruniées par le temps, à ses peintures vieillottes, à sa ligne brisée et pittoresque, d'être une des plus remarquables curiosités de la Suisse. Les ponts suspendus sur la Sarine et sur le Gotteron, d'une allure si simple et si grandiose à la fois, sont universellement connus; le viaduc de Grandfey, sur la même rivière, n'est égalé que par peu de travaux de ce genre. Seuls en Suisse, les ponts de la ligne du Gothard le surpassent en hardiesse.

Des jetées, que franchit la voie ferrée, ont été construites sur les parties les moins profondes des lacs de Zurich et de Lugano.

C'est ainsi que les ingénieurs ont su vaincre les difficultés des communications, si nombreuses dans notre pays.

D. *L'histoire des ponts.* — Chez les peuples sauvages, la construction des ponts est presque ignorée. Les convois y traversent les rivières aux endroits guéables; ailleurs, les bateaux tiennent lieu de ponts.

Il en était de même chez nous autrefois. Toutefois l'histoire nous apprend que Jules César fit rompre le pont du Rhône à Genève, afin d'empêcher le passage des Helvètes. Mais ce pont était bien probablement un ouvrage des Romains. Ce peuple construisit non seulement des ponts superbes, mais encore des aqueducs magnifiques, destinés à alimenter d'eau les villes de leur empire. On admire encore aujourd'hui le célèbre pont du Gard, en France. Les pierres en sont scellées avec tant de force, qu'on n'a élevé en aucun temps d'ouvrage plus solide.

Au moyen âge, les ponts furent construits soit en pierre, soit en bois. Tantôt ils étaient édifiés par l'Etat, tantôt par les communes ou les particuliers. Les constructeurs, pour se dédommager de leurs frais, faisaient payer un droit aux passants. Comme les guerres étaient fréquentes, et pour empêcher que le pont ne servit à des ennemis, on élevait à chaque bout des ouvrages fortifiés; si le pont était d'une certaine longueur, on l'agrémentait de distance en distance de véritables tours avec créneaux et meurtrières.

De nos jours la circulation est plus facile. Il existe encore, hors de Suisse, des ponts « payants », mais ils finiront par disparaître. Quant aux ouvrages fortifiés, on les remplace par un moyen plus expéditif, mais tout aussi barbare: en cas de nécessité, on fait sauter le pont... quitte à le reconstruire quand la guerre est finie.

REMARQUES. — Pour la généralisation on se servira des gravures appropriées au sujet que renferme le manuel-atlas du degré moyen.

Les paragraphes C et D seront développés dans les limites où le permettront les cours de géographie et d'histoire.

III. APPLICATIONS.

1. *Réduction*: a) Description d'un pont. b) Eventuellement: les ponts de la Suisse.

2. *Dessin*. Division inférieure: Pont d'une arche. — Division supérieure: Pont de plusieurs arches.

ERNEST BRIOD.

SCIENCES NATURELLES

Degré intermédiaire.

La vipère.

1. Où rencontre-t-on la vipère? — 2. Description: vipère rouge ou cuivrée, vipère grise. — 3. Appareil venimeux. — 4. Morsure: succion du venin, ligature, cautérisation. — 5. Autres particularités de la vipère.

La vipère est le seul serpent venimeux de notre pays. Elle affectionne les endroits stériles, la lisière des bois et les pentes rocailleuses exposées au midi ou au soleil levant. On en rencontre deux variétés en Suisse : la vipère rouge ou cuivrée, très commune dans le Jura et dans les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin, et la vipère grise, qui appartient plutôt à la région des Alpes, mais qu'on rencontre aussi dans le Jura.

Les vipères ont une tête large, plate, triangulaire et recouverte de petites écailles. Leur cou est relativement mince, leur ventre dilaté et leur queue se termine brusquement en pointe. La grande vipère ou vipère de Redi atteint souvent 90 centimètres de longueur. Sa couleur générale varie du brun jaunâtre au rouge cuivré. Sur ce fond se dessinent quatre rangées de taches noires transversales dont les extrémités se confondent souvent sans former cependant une bande en zigzag comme chez la vipère grise.

L'appareil venimeux de la vipère comprend, de chaque côté de la mâchoire supérieure, une glande contenant le venin, un canal et un crochet recourbé et perforé. Pendant le repos, les crochets demeurent couchés et enfoncés dans un repli de la gencive qui leur sert de gaine. Quand l'animal mord, le venin traverse le crochet et pénètre dans la plaie. Au moment de mordre, la vipère lance sa tête avec une rapidité inouïe; deux trous presque imperceptibles, qui ne laissent échapper qu'une gouttelette de sang, indiquent bientôt l'endroit où la blessure a été produite.

La vipère n'est nullement un animal offensif; elle ne mord que lorsqu'elle est provoquée ou foulée aux pieds. Les bûcherons qui font des tagots à la lisière des bois, les personnes qui cueillent des fraises ou des framboises dans les taillis, les chasseurs avec leurs chiens, sont particulièrement exposés aux morsures de ce reptile.

La première chose à faire, quand on a été mordu d'une vipère, consiste à sucer fortement la morsure, à la faire saigner le plus possible afin d'empêcher le venin de pénétrer dans le sang. Si l'on a des écorchures dans la bouche ou aux lèvres, il faut, si possible, faire sucer la plaie par une autre personne. Le venin qui pourrait pénétrer dans le tube digestif et dans l'estomac ne présente aucun danger. Si la blessure est faite à un membre, il faut en outre ligaturer celui-ci fortement au-dessus de la morsure, avec un cordon ou une ficelle, afin d'empêcher autant que possible le sang empoisonné de retourner au cœur. Ces premières précautions prises, il faut aller immédiatement trouver le médecin, qui cautérisera la plaie avec une pointe de fer chauffée au rouge blanc ou au moyen de la pierre infernale, et qui prescrira ensuite le traitement nécessaire. Un médecin de l'Institut Pasteur, le docteur Calmette, a découvert un sérum propre à neutraliser l'effet du venin de la vipère.

A l'inverse des autres serpents, la vipère est vivipare, et c'est à cette particularité qu'elle doit son nom. Les œufs restent dans le corps de la mère et les petits en sortent tout vivants. La vipère se nourrit d'insectes et de petits mammifères rongeurs, tels que souris, mulots, campagnols; elle rend donc des services à l'agriculture. Elle change ordinairement de peau deux fois par été; cette mue s'opère dans l'espace de vingt-quatre heures. Comme les lézards et les couleuvres, elle passe l'hiver engourdie dans quelque retraite à l'abri du froid. Elle peut supporter une abstinence de plus d'une année.

Les serpents.

Bien que les serpents n'aient ni pieds, ni ailes, ni nageoires, ils ne sont cependant pas privés de mouvement; ils peuvent s'avancer avec rapidité, nager, monter sur les arbres et même s'élaner. Leur corps, extrêmement allongé, se meut par ondulations, en se repliant et en s'allongeant alternativement. On leur donne le nom de reptiles, qui veut dire animaux rampants. Cette classe d'ani-

maux, qui est très nombreuse, comprend des serpents venimeux et des serpents non venimeux. Les serpents venimeux les plus redoutables, heureusement inconnus dans nos contrées, sont le serpent à sonnettes et le serpent à lunettes (cobra capello). Les serpents non venimeux les plus connus sont les boas, les pythons et les couleuvres. Le boa, qui atteint souvent quinze mètres de longueur, vit dans les pays chauds et humides de l'Amérique ; il se nourrit de gazelles, de chèvres, de biches, qu'il engloutit après leur avoir brisé les os en les serrant dans ses replis tortueux. Nos couleuvres, beaucoup plus petites, sont inoffensives ; elles se nourrissent d'insectes, de limaces, d'escargots, de grenouilles, de taupes, de rats et de souris ; quand l'occasion s'en présente, elles mangent même des œufs et de petits oiseaux. Certaines espèces, la couleuvre vipérine surtout, peuvent au premier abord, être confondues avec la vipère.

RÉDACTION

Lettre à un frère pour le remercier de ses conseils, pour lui raconter votre déménagement, pour lui décrire votre nouvel appartement et pour lui donner des nouvelles de la famille.

A...., le..... 1900.

Bien cher frère,

Je te remercie bien vivement pour les excellents conseils que tu m'as donnés dans ta dernière lettre. Je les ai tellement lus de fois que je les sais maintenant par cœur et que je les ai toujours présents à l'esprit. Je suis vraiment heureux d'avoir un frère comme toi.

Nous sommes maintenant entièrement installés dans notre nouvel appartement. Nous avons déménagé jeudi passé par un temps splendide. Tout est allé à souhait ; les déménageurs ont été très soigneux et très prudents. Seule la commode de maman a eu un pied cassé pendant le transport. Notre nouvel appartement, qui est au premier étage, compte cinq pièces, y compris la cuisine. Trois pièces ont la vue sur la Rue du Midi. L'appartement a été remis à neuf ; les plafonds sont très hauts, les papiers très jolis et très gais. Le salon a un parquet en bois dur d'un joli dessin. Le carrelage de la cuisine est en céramique, ainsi que celui du corridor. Tous les appartements de la maison ont l'eau et le gaz. Le rez-de-chaussée est occupé par M^{me} T..., la propriétaire, le 2^{me} étage par M. Z..., employé postal. Nous avons notre part de jouissance de la chambre à lessive et d'un grand étendage.

Toute la famille est en bonne santé. Tante Marguerite, qui est venue dimanche passé, nous a fait l'éloge de ton patron. Elle a dit qu'il eût été difficile de trouver mieux. Adieu, cher frère, nous nous réjouissons beaucoup de te revoir.

ANDRÉ.

DICTÉES

La prune.

La prune est le fruit du prunier. Elle est juteuse et sucrée. On y remarque une enveloppe très fine appelée pelure, la pulpe et le noyau. Ce fruit est très rafraîchissant. On en fait des gâteaux, des confitures et des marmelades. Il y en a de différentes espèces. Le prunier croît dans les vergers abrités et exposés au soleil.

E. et C. ALLAZ.

L'été.

L'été est la plus belle saison de l'année. Elle nous donne les foins odorants, que le faucheur infatigable coupe sous une pluie de rosée et que la faneuse tourne et retourne aux ardents rayons du soleil ; l'herbe parfumée nourrira le bétail

pendant toute la mauvaise saison. En juillet vient la moisson, la joie et le triomphe du laboureur ; les épis lourds et dorés sont coupés, réunis en javelles, puis liés en gerbes ; ce sera du pain pour toute la famille durant l'hiver qui s'avance. Les journées d'été sont longues et bien remplies : tout dans la nature travaille, butine et bourdonne. Dans les arbres chargés de fruits naissants, que l'automne verra vermeils, les oiseaux s'ébattent, joyeux, et chantent pour célébrer le Créateur de toutes choses. Au ciel, d'un azur intense, pas un nuage. Que la campagne est belle en ces magnifiques jours d'été !

E. et C. ALLAZ.

La bonté.

Parmi les vertus qui fleurissent au cœur des humains, il en est qui conviennent plus particulièrement à certains âges de la vie : l'obéissance et la candeur sont le propre de l'enfance, la loyauté et la vaillance sont l'apanage de la jeunesse, tandis que la saine raison couronne le front des vieillards. Au-dessus de toutes ces vertus, il en est une qui plane ; elle est par excellence féconde, lumineuse et bénie : c'est la bonté, qui doit caractériser toutes les actions de notre vie et auréoler l'enfant, l'âge mûr et la vieillesse. Il n'est rien au-dessus d'elle, et si elle n'existait pas, la terre deviendrait un insupportable séjour. Enfant, sois bon envers les êtres qui sont autour de toi, tu le peux et tu le dois ; protège ton petit camarade craintif contre l'écolier qui le frappe et partage ton morceau de pain avec l'enfant affamé. Jeune homme, toi qui possèdes la force virile, soutiens courageusement le faible et rends l'espoir à celui qui l'a perdu ; et toi, vieillard, garde en ton cœur des trésors d'indulgence, sache comprendre toute erreur et pardonner toute faute. Que de la terre au ciel s'élève un concert d'amour et de charité, dont l'harmonie divine, comme une douce rosée, reconfortera les êtres brisés et souffrants.

E. et C. ALLAZ.

Les forêts vierges.

Dans les premiers temps du monde, la terre était couverte d'immenses forêts. Aucune route n'y était tracée ; aucun sentier, même le plus étroit. Des arbres énormes encombraient le terrain et élevaient leurs têtes gigantesques dans les airs. A peine un de ces géants, succombant après plusieurs siècles, tombait-il en pourriture que cent rejetons prenaient sa place, luttant à qui étoufferait les autres pour parvenir le premier à la lumière d'en haut. Des herbes pâles croissaient en bas, de longues lianes s'attachaient comme le lierre aux troncs des arbres, et montaient, descendaient, s'entrelaçaient en formant des grilles infranchissables. On peut encore trouver de ces forêts dans l'Amérique du Sud, en Afrique ou en Inde. L'homme n'y peut entrer que la hache à la main ; il faut couper les lianes à mesure qu'on avance. On les appelle forêts vierges.

Manuel général.

RÉCITATION

Les nuages.

Savez-vous, ô blancs nuages,
Qui dans l'air toujours volez,
Le vrai but de vos voyages ?
Savez-vous, ô blancs nuages,
Savez-vous où vous allez ?

Voyageurs des lieux sublimes,
Etrangers au monde humain,
Par les airs, ces grands abîmes,
Voyageurs des lieux sublimes
Qui vous montre le chemin ?

L'homme aussi n'est qu'un nuage :
Il ne brille qu'un matin.
Notre vie est un voyage,
L'homme aussi n'est qu'un nuage,
Dont Dieu sait le but lointain.

A. D'AVELINE.

COMPTABILITÉ

Compte d'un agriculteur avec la commune.

Monsieur D., agriculteur à R., vous prie d'établir son compte avec la commune pour l'année 1899, d'après ce qui suit :

Le 5 février, il a ouvert les chemins avec le « triangle », pour la somme de f. 8.

Le 12 mars, il a fait 3 mises de hêtre pour f. 26, f. 34,50 et f. 38. Il a livré comptant f. 50.

Le 15 juin, il a misé le foin de 5 parcelles communales pour f. 18 ; f. 10 ; f. 24,50 ; f. 13 et f. 11. Il a livré ce jour au boursier f. 50.

Le 24 août, il a amené 2 chars de tuiles pour la commune ; le 25 août 3 chars et le 26 août 2 chars ; chaque voiturage lui est payé f. 3,80.

Le 15 novembre, il a fait une mise de sapin pour f. 32,50 et 2 de coudres de f. 1,50 et f. 3.

Les 18 et 29 décembre, il a ouvert les chemins ; chaque course lui est payée f. 8.

Durant l'année, il a travaillé 87 heures pour la commune à 0 f. 30 l'heure.

Il reçoit pour lavage des bassins de la fontaine Est f. 5,50.

Il a pressuré 850 litres de vin au pressoir pour l'usage duquel il doit payer f. 0,005 par litre.

Il a assisté à 8 séances du Conseil général ; chaque citoyen reçoit 0 f. 30 par séance.

Ses impôts communaux se montent à f. 16,50.

Il reçoit pour diverses fonctions :

a) Comme municipal f. 10 ;

b) Comme membre de la Commission d'école f. 5 ;

c) Comme vérificateur des décès f. 5.

Pour diverses vacations f. 12.

Compte de Monsieur D. avec la commune.

DOIT AVOIR

1899			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
février	5	Ouverture des chemins			8	—
mars	12	Solde dû sur les mises de hêtre	48	50		
juin	15	Solde dû sur les mises de foin	26	50		
août	24	Voiturage de 2 chars de tuiles			7	60
»	25	» 3 » »			11	40
»	26	» 2 » »			7	60
novembre	15	Une mise de sapin	32	50		
»	»	2 mises de coudres	4	50		
décembre	18	Ouverture des chemins			8	—
»	29	Id. id.			8	—
»	31	Travaux de commune: 87 heures			26	10
»	»	Lavage des bassins			5	50
»	»	Usage du pressoir	4	25		
»	»	Séances du Conseil général			2	40
»	»	Impôts communaux	16	50		
»	»	Salaire de municipal			10	—
»	»	Membre de la Commission d'école			5	—
»	»	Vérificateur des décès			5	—
»	»	Vacations diverses			12	—
»	31	Pour balance, M. D. redoit à la comm.			16	15
			132	75	132	75

A. REVERCHON

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Un congé est accordé aux maîtres secondaires qui assisteront à la réunion annuelle des 7 et 8 octobre prochain de la Société suisse des maîtres de gymnase.
Département de l'Instruction publique et des cultes.

ÉCOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTES. — Ecoles enfantines et d'ouvrages. — **Cossonay.** — Maîtresse d'ouvrage : fr. 350. 7 septembre à 6 h. — **Ecoles primaires.** — **Vallorbe:** fr. 1030. 7 septembre à 6 h. — **Villeneuve:** fr. 1000. 7 septembre à 6 h. — **Begnins:** fr. 900. 7 septembre à 6 h. — **Château-d'Œx:** fr. 900. 7 septembre à 6 heures. **Ormont-dessus:** — (*Gottrausz*) fr. 900. 14 septembre à 6 h.

RÉGENTS. — **Aubonne:** fr. 1600. 14 septembre à 6 heures. — **Chablion:** fr. 1400. 14 septembre à 6 heures. — **Château-d'Œx.** Avantages légaux. 7 septembre à 6 heures. — **Crassier et Borrex:** fr. 1400. 7 septembre à 6 heures.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 28 août, le Conseil d'Etat a nommé M. Marcel Ney, docteur ès-sciences, en qualité de maître de sciences naturelles et d'arithmétique au collège et à l'école supérieure de Morges, à titre provisoire et pour une année.

Technicum de la Suisse occidentale à Bienne

Ecoles spéciales:

1. L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs;
2. L'école d'électrotechnique, de mécanique théorique, de montage et de petite mécanique et mécanique de précision;
3. L'école des arts industriels et d'architecture, inclusivement l'école de gravure et de ciselure et division pour la décoration de la boîte de montre;
4. L'école des chemins de fer, postes, télégraphes et douanes.

(Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps.)

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire pour l'entrée au printemps.

Ouverture du semestre d'hiver le **3 octobre 1900**. Examens d'admission le **1^{er} octobre**, à 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technikum, place Rosius. Pour renseignements et inscriptions s'adresser à la Direction de l'établissement. Les programmes sont gratuits.

BIENNE, le 29 août 1900.

Le Président de la Commission de surveillance:
J. Hofmann-Moll.

Un cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique

destiné aux instituteurs vaudois, sera donné à Yverdon, du 3 au 8 septembre prochain, par les soins du Département de l'Instruction publique.

Les participants toucheront une indemnité journalière de fr. 5, plus les frais de déplacement.

Les instituteurs qui désirent prendre part à ce cours doivent se faire inscrire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'Instruction, *avant le 20 courant*, à 6 heures du soir. Pour ceux qui ne sont pas en vacances, l'autorisation de la Commission scolaire est indispensable et doit être jointe à la demande d'inscription.

Musée cantonal d'archéologie

Il a été constaté dans ces dernières années que nombre d'objets de valeur du canton ont été vendus au dehors par leurs propriétaires ou par ceux qui les ont trouvés dans le sol. Il est rappelé aux intéressés que le Musée d'archéologie est toujours acquéreur d'objets intéressants, tels que: haches, anneaux, bracelets, fibules en bronze d'époque celtique, poteries romaines et autres pièces de même époque, plaques de ceinturon et armes burgondes, objets d'église, coupes de communion anciennes, marques à feu, fers à gaufres, serrures et clefs, rouets et quenouilles, mesures de capacité et autres, armoiries sculptées ou peintes, ex-libris, catelles de poêle, porcelaine de Nyon, etc., monnaies et médailles en bon état de conservation. S'adresser au conservateur du musée, M. A. de Molin, Lausanne.

MISE AU CONCOURS

Ecole secondaire industrielle du Val de Ruz.

1^o Maître de Sciences naturelles. — Obligation: 26 heures par semaine. Traitement fr. 400 l'heure.

2^o Maître d'allemand. — Obligation: 6 h. par semaine. Traitement fr. 400 l'heure. Examen de concours sera fixé ultérieurement. Entrée en fonctions le 22 octobre prochain.

Eventuellement ces deux postes seront réunis et confiés à un seul et même maître.

Se faire inscrire auprès du Président de la Commission scolaire de Cernier jusqu'au 15 septembre prochain et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique.

Commission scolaire.

On désire

placer une jeune fille de 16 ans dans une bonne famille d'instituteur suisse allemand, où elle aurait des leçons; elle pourrait aider dans le ménage, et l'on payerait une petite pension. On prendrait aussi une fille en échange.

M^{me} Eugène Languetin. Lignerolles, Vaud.

Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

En liquidation jusqu'au 21 juin
(Pour fin de saison.)

**2000 volumes d'ouvrages classiques et livres d'école
encore utiles :**

Etude des langues française et étrangères, Classiques latins et grecs, Manuels d'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de chant, catéchismes et histoires bibliques divers, etc.

— English school books —

Librairie B. Caille, rue du Pont, 2.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

←≡≡≡ LAUSANNE ≡≡≡→

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

→+ CONFECTION SUR MESURE +←

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Foëtisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804

**Fabrique d'instruments de musique
en cuivre et en bois**

**Fournitures et Accessoires
en tous genres.**

NIKELAGE - ARGENTAGE

*Réparations soignées et garanties
à prix modérés.*

Vente. — Location. — Échange

INSTRUMENTS D'OCCASION

A TRÈS BON MARCHÉ

Grand choix de musique

pour

Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

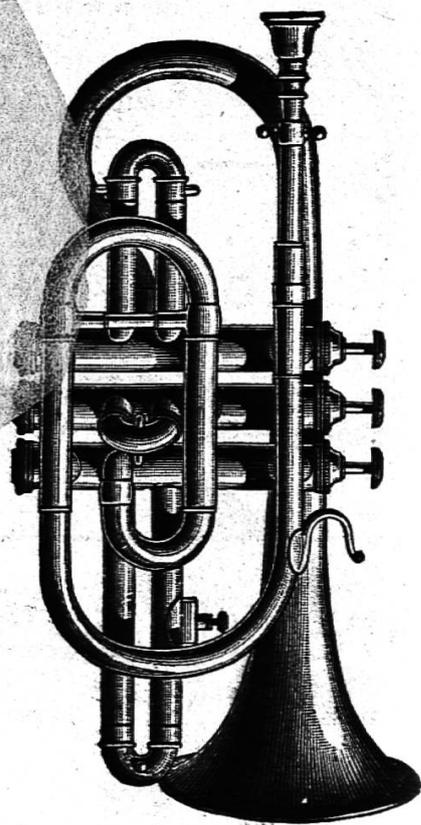
Envoi des Conducteurs à l'examen.

Carnets, Cartons et papiers à musique.

INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

à des prix défiant toute concurrence.

AVIS : MM. les *Directeurs de Sociétés* jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVI^{me} ANNEE — N^o 37.



LAUSANNE — 15 septembre 1900.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne

R. LUÛCH 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dérianz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Mézières.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loele.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Loele.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.	Tessin : M. Nizzola.	

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Buchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

RENTES VIAGERES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les *nouveaux tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

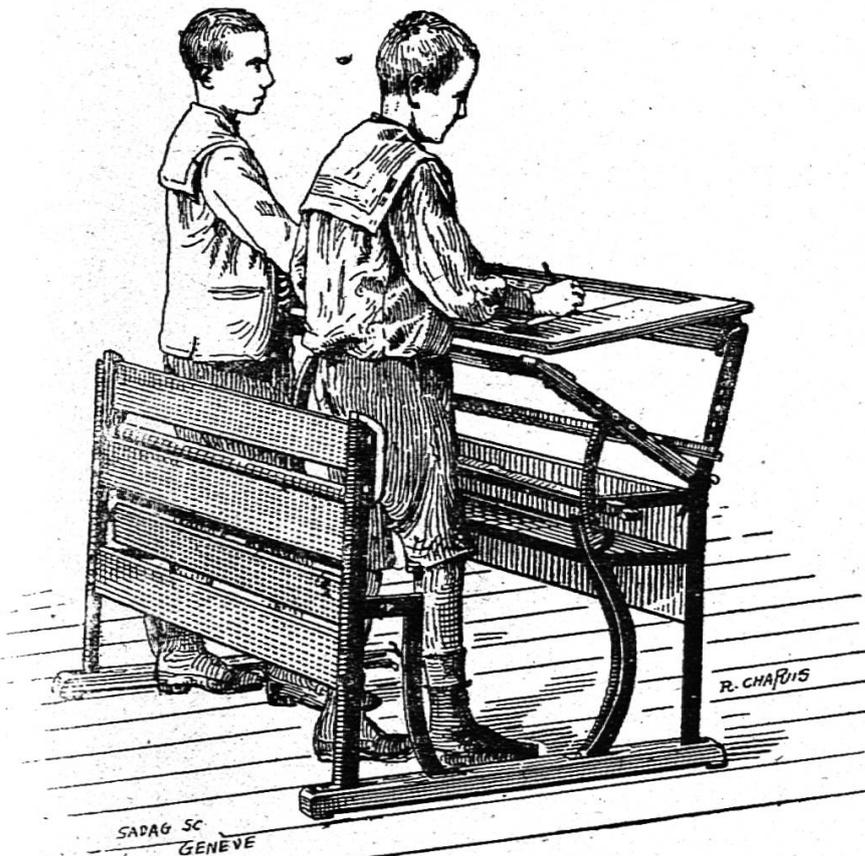
Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

PUPIETRES HYGIENIQUES

A. MAUGHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Groupe 1. Classe 1.

MÉDAILLE D'OR

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises :
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.



F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Rentrée des classes 1900

Tous les ouvrages employés dans les établissements d'instruction publique de la ville: Ecole Vinet, Ecole supérieure des jeunes filles, Collège cantonal, Gymnase classique, Ecole de Commerce, Ecole industrielle, Gymnase mathématique, ainsi que dans les institutions privées, sont en vente à la librairie F. Payot & C^o. — Lausanne.

Langue française.

	Quilici et Baccus. Petit livre de lecture et éloquence.	0 fr. 90
Bauer.	Premières lectures littéraires.	1 fr. 50
»	Nouvelles lectures littéraires.	2 fr. 50
Kampmann.	Grammaire pratique.	1 fr. 75
Les grammaires Brachet et Dussouchet, Larive et Fleury. — Chrestomathie de Vinet		

Langues autres que le français.

Reitzel.	Grammaire élémentaire de la langue allemande.	2 fr. —
»	» allemande avec versions et thèmes faisant suite au cours de langue allemande.	1 fr. 80
	Cours de langue allemande. 1 ^{re} partie.	3 fr. —
Schacht.	Deutsche Stunden.	2 fr. 25
Hoinville et Hubscher.	Deutsches Lesebuch.	4 fr. —
Hamburger.	English lessons.	2 fr. 80
Plate.	Grammaire anglaise. 1 ^{re} partie.	2 fr. 95
Elsener.	Cours de langue italienne.	5 fr. —

Histoire.

David.	Guide pour l'enseignement de l'histoire	1 fr. 50
Duperrex.	Histoire ancienne.	2 fr. 25
»	Histoire du moyen âge.	1 fr. 75
»	Histoire moderne.	2 fr. 50
Schütz.	Leçons et récits d'histoire suisse.	2 fr. —

Géographie.

Rosier.	Géographie générale illustrée. Europe.	3 fr. 75
»	Asie. Afrique Amérique. Océanie.	3 fr. 75
»	Géographie illustrée de la Suisse.	1 fr. 50
»	Manuel-Atlas destiné au degré supérieur des écoles primaires.	3 fr. —
Beraneck	Les phénomènes terrestres.	1 fr. 75

Arithmétique.

Pelet.	Exercices de calcul oral.	0 fr. 80
Romieux.	Problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} 2 ^{me} et 3 ^{me} séries à	1 fr. 25
Corboz.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série 0	0 fr. 70 ;
	2 ^{me} série 0 fr. 90 ; 3 ^{me} série	1 fr. 20
Dupuis.	Tables de logarithmes à cinq décimales.	2 fr. 50

Sciences physiques et naturelles.

Golliez et OEtli.	Cours élémentaire d'histoire naturelle:	
	1 ^{re} année. Histoire naturelle de l'homme.	2 fr. 25
	2 ^{me} » Botanique par J. OEtli.	3 fr. —
	3 ^{me} » Zoologie, par le Dr Henri Blanc.	3 fr. 75
OEtli.	Principes de chimie générale.	3 fr. 50

Les programmes seront envoyés à toute personne qui nous en fera la demande.

QUE FERONS-NOUS DIMANCHE ?

Nous irons à Morat, jolie ville à arcades et remparts. Musée historique. Obélisque. Vue des Alpes et du Jura. Bains du Lac. Promenades en bateau à vapeur ou en chaloupe à naphte prête à toute heure.

H 1393 F